

PROCÈS VERBAL N° 1/2025 DU CONSEIL MUNICIPAL DE RAMBAUD (HAUTES-ALPES)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à 20 heures, le Conseil Municipal de Rambaud, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Pierre Gély, sous la présidence de **Monsieur le Maire, ROUX Lionel**.

Date de convocation : le 13 Février 2025

Présent(s) : Monsieur ROUX Lionel, Monsieur BETTI Alain, Monsieur BEYNET Marc, Monsieur ORCIERE Quentin, Monsieur Hervé SANDT, Monsieur DISDIER Eric, Madame MARCELOT Agnès, Madame TAIX Marie-Laure.

Absent(s) ayant donné pouvoir : néant.

Absent(s) excusé(s) : néant.

Absent(s) : néant.

Secrétaire de séance : Madame TAIX Marie-Laure

Nombre de conseillers : en exercice 8 ; Présents 8 ; Procurations 0.

Quorum : 6

Ordre du jour de la séance

N°1/2025-01 : Secrétaire de séance du 24 Février 2025.

N°1/2025-0 2 : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17.12.2024.

N°1/2025-03 : Convention Socle du Schéma Directeur de lecture publique 2024-2028 avec la Bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes.

N°1/2025-04 : Demande de subvention DETR/DSIL 2025 et demande de subvention au Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour le remplacement de la chaudière de la salle paroissiale.

N°1/2025-05 : Questions diverses.

Délibérations adoptées

Sens du vote : 8 pour

DELIBERATION N°2025-01

Objet : Secrétaire de séance Conseil Municipal du 24/02/2025.

Monsieur le Maire expose : Que conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Madame Marie-Laure TAIX pour remplir cette fonction.

Ainsi fait à Rambaud, les jours, mois et an susdits. Acte rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture. Publicité conforme aux articles L. 2131-1 et L 2131-3 du CGCT.

Ainsi fait à Rambaud, les jours, mois et an susdits. Acte rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture. Publicité conforme aux articles L. 2131-1 et L 2131-3 du CGCT.

Sens du vote : 8 pour

DELIBERATION N°2025-02

Objet : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17/12/2024.

Le compte rendu a été envoyé à l'ensemble des conseillers, chacun a pu en prendre connaissance. Monsieur le Maire, Lionel ROUX, précise que dorénavant les séances du Conseil Municipal donneront lieu à l'établissement d'un procès-verbal. Chaque procès-verbal de séance sera mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du Conseil Municipal pourront intervenir à cette occasion pour effectuer des rectifications le cas échéant au vu du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de son article L.2121-23 et R.2121-9. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 8 pour), d'approuver le procès-verbal de la séance du 17/12/2024 (ci-annexé). Chaque Conseiller municipal présent lors de ladite séance devra apposer sa signature à la fin du compte-rendu (ou alors mention devra être faite de la cause qui l'aura empêché de signer).

Ainsi fait à Rambaud, les jours, mois et an susdits. Acte rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture. Publicité conforme aux articles L. 2131-1 et L 2131-3 du CGCT.

Sens du vote : 8 pour

DELIBERATION N°2025-03

Objet : Convention Socle du schéma directeur de la lecture publique 2024-2028 avec la Bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes.

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la Convention « socle » entre la Bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes et la Bibliothèque Municipale de Rambaud établie dans le cadre du Schéma de Développement de la lecture Publique 2025-2028.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

D'accepter la validation de la convention ainsi rédigée dont une copie est jointe en annexe de la présente délibération et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à cette validation.

Ainsi fait à Rambaud, les jours, mois et an susdits. Acte rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture. Publicité conforme aux articles L. 2131-1 et L 2131-3 du CGCT.

Sens du vote : 8 pour

DELIBERATION N°2025-04

Objet : Demande de subvention DETR/DSIL 2025 et demande de subvention au Conseil Départemental des Hautes-Alpes, pour le remplacement de la chaudière de la salle paroissiale de la commune de Rambaud. Plan de financement.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la chaudière destinée au chauffage des locaux de la salle paroissiale, devenue vétuste et polluante a été diagnostiquée « en fin de vie » par la société responsable de l'entretien. Son utilisation devenant problématique et très onéreuse à force de pannes à répétition.

Il apparaît donc nécessaire de la remplacer.

L'objectif pour ce remplacement étant de générer des économies d'argent et également de s'inscrire dans un profil de développement durable, il est proposé d'abandonner le schéma d'un système de chauffage au gaz butane au profit d'une chaudière électrique bien moins polluante, plus simple d'entretien, bien qu'un peu plus chère à l'achat et à l'installation.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès de partenaires financeurs, tel que l'Etat et le Conseil Départemental des Hautes-Alpes suivant,

Le plan de financement ci -dessous :

Montant des travaux HT :	5 864, 64 €
Subvention DETR/DSIL 2025 :	3 518, 78 €
Subvention Département 05 :	1 172, 93 €
Autofinancement commune :	1 172, 93 €

Monsieur le Maire indique que la commune s'engage à inscrire cette dépense au Budget Primitif Général 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Valide le plan de financement ci-dessus,
 - S'engage à inscrire cette dépense sur le Budget Primitif Général 2025,
 - Autorise Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à la bonne conduite de ce dossier.
- Ainsi fait à Rambaud, les jours, mois et an susdits. Acte rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture. Publicité conforme aux articles L. 2131-1 et L 2131-3 du CGCT.

Rapports des délibérés

N°1/2025-01 Secrétaire de séance du 24 Février 2024

Rapporteur(e) : M. Lionel ROUX

Discussions, interventions : Néant.

Délibération unanimement votée par le Conseil Municipal au scrutin public et à la majorité absolue (votants pour : Monsieur ROUX Lionel, Monsieur BETTI Alain, Monsieur BEYNET Marc, Monsieur ORCIERE Quentin, Monsieur Hervé SANDT, Monsieur DISDIER Eric, Madame MARCELOT Agnès, Madame TAIX Marie-Laure).

N°1/2025-02 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 Décembre 2024

Rapporteur(e) : M. Lionel ROUX

Discussions, interventions : Néant.

Délibération unanimement votée par le Conseil Municipal au scrutin public et à la majorité absolue (votants pour : Monsieur ROUX Lionel, Monsieur BETTI Alain, Monsieur BEYNET Marc, Monsieur ORCIERE Quentin, Monsieur Hervé SANDT, Monsieur DISDIER Eric, Madame Agnès MARCELOT, Madame TAIX Marie-Laure).

N°1/2025-03 Convention avec le Conseil Départemental concernant le schéma de développement de la lecture publique 2024-2028

Rapporteur(e) : M. Lionel ROUX

Discussions, interventions : Cette convention permettra le prêt de livres par la bibliothèque départementale, renforçant ainsi l'accès à la lecture pour tous. Entre 2015 et 2022, le service départemental a connu une hausse de 30 %, témoignant de son succès et de son importance pour l'ensemble des résidents. En favorisant la diversité des ouvrages disponibles, cette initiative encourage la culture et l'éducation au sein de la commune. Le Conseil Municipal tient d'ailleurs à exprimer sa profonde gratitude envers toutes les personnes engagées dans la gestion et l'animation de la bibliothèque municipale.

Délibération unanimement votée par le Conseil Municipal au scrutin public et à la majorité absolue (votants pour : Monsieur ROUX Lionel, Monsieur BETTI Alain, Monsieur BEYNET Marc, Monsieur ORCIERE Quentin, Monsieur Hervé SANDT, Monsieur DISDIER Eric, Madame Agnès MARCELOT, Madame TAIX Marie-Laure).

N°1/2025-04 : Demande de subvention pour le changement de la chaudière du presbytère

Rapporteur(e) : M. Lionel ROUX

Discussions, interventions : Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de remplacer le système de chauffage du presbytère afin d'améliorer son efficacité énergétique et de réduire son impact environnemental. Dans cette optique, Monsieur le Maire nous propose de déposer une demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ou de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) ainsi qu'auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes.

Délibération unanimement votée par le Conseil Municipal au scrutin public et à la majorité absolue (votants pour : Monsieur ROUX Lionel, Monsieur BETTI Alain, Monsieur BEYNET Marc, Monsieur ORCIERE Quentin, Monsieur Hervé SANDT, Monsieur DISDIER Eric, Madame Agnès MARCELOT, Madame TAIX Marie-Laure).

N°1/2025-05 : Questions diverses

Rapporteur(e) : M. Lionel ROUX

1. Dégâts du Rallye Monte-Carlo sur les voies communales

Suite au passage du rallye Monte-Carlo et aux dégâts causés au revêtement de chaussée des voies communales, la commune a fait établir un devis correspondant à la remise en état des tronçons les plus endommagés. Une demande de prise en charge par l'ASM d'une partie de la dépense a été adressée à ses représentants. Ceux-ci proposent une contribution de 3000 euros sur un devis de 10 620 ttc euros, Mr Le Maire juge cela insuffisant et après un accord unanime du Conseil Municipal, celui-ci sollicitera une révision à la hausse de cette prise en charge. En effet, il semble raisonnable de pouvoir obtenir au moins 5000,00 ttc euros.

2. Coupe ONF à Puymaurel

La coupe de bois à Puymaurel, qui était inexploitée en raison de problèmes de santé rencontrés par le bûcheron, pourrait être relancée. L'ONF propose de formaliser un partenariat avec la commune pour l'exploitation de cette coupe par un professionnel. Ainsi il pourrait être conçu des lots de 5 stères de bois, coupés en billots de 2 mètres qui seraient proposés aux habitants au coût maximum d'environ 50€/stère. Par ailleurs, il est proposé d'étendre la gestion de l'ONF à deux nouvelles parcelles, parcelles ZE 18 et ZE 15, afin d'optimiser la gestion durable de la ressource forestière.

3. Travaux à l'école

Les travaux à l'école ont été réalisés durant les vacances de février. Un grand merci à Alain pour ses travaux, qui ont permis d'effectuer ces améliorations essentielles pour le confort et la sécurité des élèves.

4. Garde-corps entrée mairie

Afin d'assurer la sécurité des usagers à l'entrée de la mairie, un devis a été validé pour la création d'un garde-corps le long des marches de l'entrée de la mairie, ce qui permettra de prévenir tout risque de chute.

5. Projet PUP

Le Projet d'Urbanisme Partenarial (PUP) progresse favorablement. Un accord de participation financière a été trouvé avec les différentes familles concernées et la mairie qui prendrait en charge une partie des frais de maîtrise d'œuvre (MOE) et du bureau d'études (BE) ainsi que les frais notariés liés à la rétrocession pour l'euro symbolique des terrains appartenant aux particuliers et devant supporter la future voie. L'enfouissement de la ligne HTA devant être réalisé en concertation et co-financé entre le Syme 05 et la commune de Rambaud.

Il est possible que la signature de ce PUP intervienne sous un mois maximum.

6. Réhabilitation de l'atelier – Villages d'Avenir

Dans le cadre du programme "Villages d'Avenir", la réhabilitation de l'atelier communal avance. Le projet de création d'une cantine scolaire, destinée à accueillir environ 40 élèves, est actuellement en phase d'étude. Son coût prévisionnel, sur la base du scénario le plus

défavorable, a été estimé à 350 000 € HT par le service ingénierie du Conseil Départemental IT 05.

7. Subventions reçues

Les arrêtés de subvention ont été reçus pour financer le remplacement du système de chauffage et des menuiseries de la salle des fêtes dans le but d'améliorer le confort thermique, de générer des économies d'énergie et la fonctionnalité de cet espace communal.

8. Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

L'élaboration du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est en cours. Il sera distribué à l'ensemble des habitants d'ici cet été. Ce document vise à renforcer la prévention des risques majeurs sur la commune, conformément aux objectifs du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

9. Terrain constructible du Serre de l'Aigle

La commune a récemment été contactée par une personne intéressée par l'achat du terrain constructible situé au Serre de l'Aigle. La vente de ce terrain pourrait constituer une source de financement supplémentaire pour la réalisation de projets municipaux. Tout le monde est unanime sur l'ouverture à la vente, reste à définir le prix.

En l'absence d'autre question et l'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22h00.

Monsieur le Maire Lionel ROUX	1er Adjoint Alain BETTI
2eme Adjoint Marc Beynet	3eme Adjointe Marie-Laure TAIX
Conseiller municipal Eric DISDIER	Conseillère municipale Agnès MARCELOT
Conseiller municipal Quentin ORCIERE	Conseiller municipal Hervé SANDT